



Conseil national des politiques de lutte
contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Suivi du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale

Année 2016

Groupe de travail A

Logement, hébergement,
Familles, enfance,
réussite éducative

Groupe de travail A

Logement, hébergement

Sortir de la gestion d'urgence de l'hébergement et développer les solutions pérennes de logement

Rappel de la feuille de route 2015-2017

Sortir de l'urgence

Action 1 - Limiter le recours aux nuitées hôtelières et développer des alternatives pour permettre une prise en charge de qualité des familles et des publics les plus vulnérables

Action 2 - Améliorer la gestion et le pilotage des dispositifs d'hébergement en unifiant les SIAO

Action 3 - Renforcer l'articulation des politiques départementales du logement et de l'hébergement en systématisant les diagnostics à 360° et les PDALHPD

Mettre en place des solutions pérennes

Action 4 - Développer l'offre de logement très social

Action 5 - Concentrer la garantie des loyers sur les jeunes et les plus précaires, et réfléchir à son extension aux chômeurs de longue durée

Action 6 - Poursuivre l'expérimentation de l'encadrement des loyers

Action 7 - Renforcer la prévention des expulsions locatives

Renforcer la lutte contre la précarité énergétique

Action 8 - Mettre en place le chèque énergie pour 4 millions de ménage

Sortir de l'urgence

Action 1

Limiter le recours aux nuitées hôtelières et développer des alternatives pour permettre une prise en charge de qualité des familles et des publics les plus vulnérables



Action 1 - Limiter le recours aux nuitées hôtelières et développer des alternatives pour permettre une prise en charge de qualité des familles et des publics les plus vulnérables

Feuille de route 2015 -2017

Réduction de 10.000 nuitées consommées annuellement en substituant des solutions plus pérennes dans le logement adapté ou dans l'hébergement, et un accompagnement social renforcé, notamment sur l'aide alimentaire et l'accès aux droits, de toutes les personnes qui demeureront hébergées à l'hôtel.

13 000 places en dispositifs alternatifs doivent être créées sur trois ans :

- 9 000 places en intermédiation locative ;
- 1 500 places en logement adapté (résidences sociales ou maisons-relais) ;
- 2 500 places d'hébergement dans des centres ou des appartements dédiés aux familles.

Contribution CNLE 2016

- Montée en puissance des solutions de substitution ;
- Vigilance des acteurs pour que les places créées ne soient pas uniquement de l'hébergement d'urgence ;
- Importance que l'articulation entre les budgets consacrés à l'hébergement d'urgence (BOP 177) et à l'accueil des demandeurs d'asile (BOP 303) soit améliorée puisque les demandeurs d'asile ne trouvant pas de place en CADA se rabattent sur l'hébergement d'urgence de façon massive et durable,

Sortir de l'urgence

Action 2

Améliorer la gestion et le pilotage des dispositifs d'hébergement en unifiant les SIAO



Action 2 - Améliorer la gestion et le pilotage des dispositifs d'hébergement en unifiant les SIAO

Contribution CNLE 2016

- Mise en place d'une programmation pluriannuelle de la veille sociale, basée sur les diagnostics à 360°, intégrant une ligne budgétaire identifiable et non fongible pour le bon fonctionnement des SIAO ;
- Urgence de pouvoir disposer d'un système d'information fiable, aussi bien pour le fonctionnement quotidien des SIAO que pour leur permettre d'assurer leur mission essentielle d'observation des publics en difficulté.

Mise en œuvre 2016

- Le décret n°2015-1446 du 6 novembre 2015 pris en application de la loi ALUR est entré en vigueur le 1^{er} mai 2016. Pour faire suite à la parution de la circulaire du 17 décembre 2015 donnant instruction aux préfets d'engager les démarches pour mettre en œuvre le SIAO unique ;
- 76 départements avec un SIAO unique ;
- La circulaire interministérielle du 13 mai 2016. Elle évoque les nouvelles règles de coordination entre les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP), les services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO), et les partenaires associatifs dans la prise en charge des personnes sortant de prison, sous aménagement de peine et en sortie « sèche ».

Sortir de l'urgence

Action 3

Renforcer l'articulation des politiques départementales du logement et de l'hébergement en systématisant les diagnostics à 360° et les PDALHPD



Action 3 - Renforcer l'articulation des politiques départementales du logement et de l'hébergement en systématisant les diagnostics à 360° et les PDALHPD

Contribution CNLE 2016

- Importance de la réalisation et de l'actualisation régulière des diagnostics à 360° dans tous les départements ;
- S'assurer que certaines problématiques particulières sont prises en compte, notamment celle des jeunes sortant de l'Aide sociale à l'enfance (ASE), des personnes sous main de justice, des personnes sortant de prison, des gens du voyage et des personnes vivant dans des bidonvilles.

Mise en œuvre 2016

- 85 diagnostics territoriaux ont été réalisés à l'issue de la phase de généralisation ainsi que la réalisation d'une quinzaine de synthèses par le niveau régional ;
- Un outil web a été développé permettant de renseigner de façon semi-automatique certains indicateurs du diagnostic, d'actualiser directement dans l'outil les documents ;
- L'actualisation des diagnostics pour l'année 2016 est encore en cours.

Mettre en place des solutions pérennes

Action 4

Développer l'offre de logement très social



Action 4 - Développer l'offre de logement très social

Contribution CNLE 2016

- Financement majoritaire du FNAP par l'État permettant d'atteindre l'objectif de 150 000 logements sociaux par an. ;
- Mise en place d'un plan de mobilisation du parc privé avec des objectifs chiffrés, en particulier dans les secteurs tendus où le foncier est rare ;
- Interrogation sur les conditions de transfert du FNDOLLTS au sein du FNAP et sur l'avenir du programme de construction de logements très sociaux qui lui était associé. Il est nécessaire qu'un financement particulier dédié au logement très social continue d'exister et soit provisionné

Mise en œuvre 2016

- Installation du FNAP qui veillera à la bonne répartition des aides à la pierre et des objectifs associés, au plus près des besoins et des particularités des territoires, sans jamais omettre de prioriser la production à destination des plus modestes ;
- Objectif de 150 000 logements sociaux financés, DOM et reconstitution ANRU pris en compte, est en voie d'être atteint ;

Mettre en place des solutions pérennes

Action 5

Concentrer la garantie des loyers sur les jeunes et les plus précaires, et réfléchir à son extension aux chômeurs de longue durée



Action 5 - Concentrer la garantie des loyers sur les jeunes et les plus précaires, et réfléchir à son extension aux chômeurs de longue durée

Contribution CNLE 2016

- Regret de l'abandon de la garantie universelle des loyers (GUL), prévue dans la loi Alur ;
- Mise en place une garantie des loyers étendue, entre autres, aux jeunes les plus précaires et aux chômeurs de longue durée.

Mise en œuvre 2016

- Le dispositif Visale a été mis en œuvre début 2016, et sa version élargie à tous les jeunes de moins de 30 ans a été mise en service au 30 septembre 2016 ;
- Etude de l'élargissement du dispositif Visale aux demandeurs d'emploi.

Mettre en place des solutions pérennes

Action 6

Poursuivre l'expérimentation de l'encadrement des loyers



Action 6 - Poursuivre l'expérimentation de l'encadrement des loyers

Contribution CNLE 2016

- Pleine application de l'article 6 de la loi Alur dans les agglomérations désignées par le décret d'application du 10 juin 2015, ainsi que l'agrément d'observatoires des loyers, prévus par la loi dans ces zones ;
- L'expérimentation menée actuellement à Paris, sans calendrier précis, ne fournit aucune garantie quant à la mise en œuvre générale de ce dispositif, nécessaire pour stabiliser des loyers et des taux d'effort en très forte augmentation

Mise en œuvre 2016

- Arrêtés délivrant l'agrément d'observatoire local des loyers à l'agence départementale d'information sur le logement d'Ille-et-Vilaine pour le périmètre géographique correspondant au territoire de Rennes Métropole et à l'association Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne pour l'extension de son périmètre géographique d'observation à l'ensemble des communes de l'unité urbaine de Paris ;
- Décret n° 2016- 1040 du 29 juillet 2016 relatif à l'évolution de certains loyers dans le cadre d'une nouvelle location ou d'un renouvellement de bail ;
- Arrêté du préfet de la région d'ile de France du 20 juin 2016 fixant les loyers de référence, les loyers de référence majorés et les loyers de référence minorés dans la commune de Paris,

Mettre en place des solutions pérennes

Action 7

Renforcer la prévention des expulsions locatives



Action 7 - Renforcer la prévention des expulsions locatives

Contribution CNLE 2016

- Urgence de l'amélioration de la coordination des acteurs, ainsi que de l'identification d'un pilotage clair en matière de prévention des expulsions ;
- Importance de la mise en œuvre complète et rapide du rapport d'évaluation validé en 2015.

Mise en œuvre 2016

- Signature du Plan interministériel de prévention des expulsions le 18 mars 2016 confié à la DIHAL ;
- Mise en œuvre des recommandations 4, 7, 10, 14, 21, 22, 23, 24, 26, 27, 35, 41 et 46 du plan interministériel de prévention des expulsions (issues du rapport de MAP sur les expulsions)

Mettre en place des solutions pérennes

**Droit au logement opposable (DALO)
Gens du voyage**



Contribution CNLE 2016

- Mobilisation complète des contingents de logements prévus pour le relogement des ménages Dalo, qu'il s'agisse du contingent préfectoral ou de celui des collecteurs ;
- Alerte par ailleurs sur la baisse des taux de décisions favorables sur les recours Dalo et dénonce les pratiques de certaines commissions de médiation (relevées par le Comité de suivi de la loi Dalo) qui assimilent le faible nombre de logements disponibles sur le territoire à un critère d'acceptation des recours.
- Modifier le formulaire de recours au DALO pour y rendre éligible l'habitat adapté aux résidences mobiles

Mise en œuvre 2016

- Renforcement des obligations de relogement : 25% des logements réservés dans le cadre d'une attribution par les préfets aux ménages ;
- Généralisation quasi complète de l'outil SYPLO qui permet aux préfets de suivre les attributions réalisées au bénéfice de personnes prioritaires, dont celles qui relèvent du DALO.

Renforcer la lutte contre la précarité énergétique

Action 8

Mettre en place le chèque énergie pour 4 millions de ménages



Action 8 - Mettre en place le chèque énergie pour 4 millions de ménages

Contribution CNLE 2016

- préoccupation sur le risque de dilution de cette aide
 - soit d'augmenter substantiellement le montant moyen de l'aide transférée par le biais du chèque énergie, qui devrait alors connaître une hausse supérieure à la moyenne des prix sur plusieurs années ;
 - soit de renoncer à augmenter la couverture et de rester bien en-deçà des quatre millions de ménages envisagés, en retenant par exemple une condition de ressources équivalente au seuil de 50 % du niveau de vie médian.

Mise en œuvre 2016

- Publication du décret n° 2016-555 du 6 mai 2016 relatif au chèque énergie ;
- Envoi de 173 000 chèques énergie fin mai 2016, représentant une aide moyenne de 150€.

Autres sujets d'actualité


**Sortir de la gestion au thermomètre
Accompagnement vers et dans le logement
Bidonvilles**



Sortir de la gestion au thermomètre

Accompagnement vers et dans le logement

Bidonvilles



Contribution CNLE 2016

- La fin de la gestion au thermomètre est un impératif ;
- Programmation pluriannuelle du financement de l'accompagnement vers et dans le logement (AVDL) et réintégration du financement du FNAVDL dans le budget de l'état ;
- Meilleure coordination de l'accompagnement social dans les territoires ;
- Abandon de la politique nationale des expulsions forcées de bidonvilles et utilisation des outils adaptés pour la sortie des bidonvilles existants,